

REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI

« 1^{er} Tournois de Bon Accueil Toulon Badminton » Les 24 et 25 MAI
2025

Article 1

Le tournoi organisé par le club Bon Accueil Toulon Badminton est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le N° de Dossier : 2403890

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Tout joueur devra avoir sa licence en règle pour la saison 2024/2025 à la date limite d'inscription fixée au 11 mai 2025.

Article 4

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au jeudi 8 mai 2025.

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 15 mai 2025.

Article 5

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD, aux séries N3 à NC dans la catégorie Senior. Le Tournoi est autorisé aux catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans pour toutes les séries.

Article 6

Les tableaux proposés sont Simple et Mixte le samedi et Double le dimanche.

Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux dans des séries différentes mais un seul tableau par jour.

Article 7

Le nombre de joueurs est limité à 150.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée tenant compte par ordre de priorité :

- La date de réception de l'inscription accompagnée du règlement.
- Le remplissage d'un tableau particulier si cela arrange l'échéancier.

Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir exceptionnellement toute inscription tardive dans l'intérêt du tournoi.

Article 8

Les inscriptions se passent sur la plateforme badnet.fr

Article 9

Tous les tableaux se joueront en poules suivis d'une élimination directe et le mode de comptage des points sera de 3 sets de 21 points.

Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre total de matchs par tableaux de la manière qui leur semble la plus équitable pour tous les joueurs.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

En cas de forfait d'un joueur d'une paire, c'est la paire complète sur liste d'attente qui sera prioritaire.

Article 10

Le montant des frais d'inscriptions est de 22€ pour un tableau, 24€ pour 2 tableaux. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Article 11

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le FORZA S-6000, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Article 12

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute.

Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est let au service où il sera remis au maximum deux fois et est faute en jeu.

Tout volant touchant les filins du panneau de basket est let permanent au service et faute en jeu.

Article 13

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.

Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Dès leur arrivée sur le terrain ils devront commencer par le test des volants avant leur préparation.

Article 15

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, serviette, eau...)

Article 16

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 17

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 18

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par joueur ou paire)

Article 19

Les matchs se joueront en auto-arbitrage, cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

Article 20

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Article 21

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 22

Tout joueur doit envoyer au secrétariat de la ligue un justificatif dans les 5 jours suivant la compétition par mail à l'adresse : competition@sudbad.fr sous peine de sanction fédérale.

Article 23

Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains et le Juge Arbitre aura toute autorité pour faire respecter les dites circulaires, qui seront affichées dans le gymnase.

Article 24

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, le joueur mineur doit impérativement être accompagné d'au moins un représentant majeur connu du juge arbitre et présent dans le gymnase jusqu'au départ effectif du mineur.

En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

Article 25

Le Juge Arbitre principal est CHARLOT Guillaume.

Article 26

La participation au 1^{er} Tournoi de Bon Accueil Toulon Badminton implique l'adoption de tous les articles de ce règlement

Bonne compétition à Tous !!!